

La crise anthropologique et l'Économie sociale et solidaire.

Ce texte constitue un chapitre de mon livre Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste, La Découverte, Paris, 2012. Il est ici reproduit isolément car il a fait l'objet de plusieurs conférences particulières et de plusieurs traductions.

Il est une crise latente, qui ne joue pas un rôle direct dans la grande crise de la fin des années 2000. On l'appelle parfois « crise anthropologique » car elle concerne les aspects les plus profonds de la vie humaine en société. On peut la résumer par ces deux facteurs les plus manifestes : la solitude et le vieillissement. L'un et l'autre frappe plus particulièrement les pays de la vieille Europe.

Si on cherche à creuser au fond les choses, l'une et l'autre dérivent d'un processus qui a scandé le progrès humain dans la civilisation occidentale : l'individuation. C'est à dire que l'individu, la réalisation de soi, a pris de plus en plus d'importance par rapport aux liens de la communauté. Historiquement, ce progrès, accéléré par la Cité Antique et par le Christianisme, est peut être même à l'origine des succès de l'Europe. À un ordre ancien, organisé par des règles communautaires où chacun avait sa place, ont succédé progressivement des sociétés d'individus libres, nouant entre eux des liens contractuels. Ces liens contractuels se réduisirent progressivement à deux formes : soit le lien à l'état, lui-même conçu comme résultant d'un pacte social, soit le lien marchand entre producteurs, salariés et consommateurs échangeant des biens et services contre monnaie. Ainsi reliés par l'État et le marché, les libres individus se firent, pour certains d'entre eux du moins, libres entrepreneurs... C'est la philosophie du XVIII^e siècle (le Siècle des lumières) qui systématisa cette représentation de la société. Les sociologues matérialistes (en particulier les marxistes) affirmèrent au contraire que c'est le développement d'une classe d'entrepreneurs urbains (les bourgeois) qui engendra cette idéologie. Nous n'entrerons pas dans ce débat de la poule et de l'œuf. Toujours est-il que dès le début du XIX^e siècle, les classes populaires réagirent aux effets pervers qu'avaient pour elles-mêmes cette exaltation de la liberté de l'individu. Certains en appelèrent aux vieilles solidarités organiques, communautaires, de la société d'Ancien régime, mais peu à peu la majorité, par dégoût

ou par nécessité, se détournèrent des liens ancestraux que représentaient la famille et l'Église.¹

Refusant à la fois l'État, le marché, la famille et l'église, ces militants des nouveaux mouvements urbains engagés dans le salariat inventèrent une utopie concrète : la libre association volontaire. Celle-ci prit de multiples formes : le syndicat pour la lutte, la mutuelle pour la vie quotidienne, la coopérative pour produire et consommer, l'association pour débattre et agir. Pendant tout le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la question sociale resta essentiellement la question du travail salarié, et tout cet « associationnisme ouvrier » se rassembla dans la « lutte de la classe ouvrière », à la recherche de formes de production et de vie sociale qui lui serait propre.

Aujourd'hui, les excès mêmes de l'individuation, combinés avec la disparition de cette forme de socialisation qu'était l'entreprise (devenue « invivable » du fait même des excès du libéralisme) pousse de nombreux citoyens à reconstituer cet associationnisme, mais sans lien avec l'entreprise, dans des mouvements de citoyens qui sont la plupart du temps des mouvements de citoyens. Mais ces mouvements, aujourd'hui comme au début du XX^e siècle, visent à fournir à la communauté absente les services qu'elle réclame, et que ne lui offrent ni l'État ni le marché. Le nouvel associationnisme, comme l'ancien, apparaît à la fois comme une alternative productive et une nouvelle forme de liens sociaux, sur base volontaire.

Et précisément, les individus ont besoin de retisser des liens pour rompre la solitude. Une solitude qui n'est pas qu'un sentiment psychologique, mais la réalité d'un désarroi, d'un isolement face à une situation qui se dégrade, « des problèmes qui s'accumulent sans que personne ne s'en occupe ». « Personne » : c'est à dire ni l'État, ni aucune entreprise sur le marché. Et bien entendu, ni la famille, ni l'Église. Ainsi, les succès mêmes de la laïcité pour refouler l'Église et confier à l'État le soin des enfants,

¹ La réaction, communautariste voire cléricale, aux excès du modernisme bourgeois se reproduit avec la même vigueur dans les pays longtemps restés « traditionnels », et qui sont aujourd'hui bouleversés par une urbanisation, une prolétarianisation, et une individuation rapide. Cette réaction identitaire se constate dans les pays musulmans, en Inde... Naturellement, ces retours de flamme « religieux » de l'islamisme politique urbain (ou du pentecôtisme dans le reste du monde) ont peu à voir avec les liens communautaires de la famille et du village traditionnel. C'est plutôt une sorte de supplément d'âme recherché par la foule des individus en quête de sens collectif. Les fascismes européens des années 1930 étaient d'ailleurs aussi des réactions pseudo-communautaristes (*volkisch*) des individus désorientés.

des malades et des vieillards, des luttes féministes pour s'affranchir des obligations « naturelles » que leur imposait le patriarcat (s'occuper des enfants, des vieillards et des convalescents, entretenir le ménage et la courée), ces succès là se retournent aujourd'hui contre les individus, dégradants leur situation matérielle et leur sentiment de sécurité ou d'appartenance. L'État-providence fordiste avait bien tenté de « s'en occuper », mais fut alors critiqué pour son comportement bureaucratique, et il a été depuis détruit par le libéral-productivisme.²

Même si la tentation est grande d'une réaction communautariste (et particulièrement illustrée par les groupes sociaux les plus récemment entrés dans le processus d'individuation), il est probable que les individus du XXI^e siècle chercheront pour la plupart à sauvegarder les acquis de la liberté individuelle dans la réalisation de soi, mais en retissant, sur la base du volontariat, la chaleur d'une communauté librement consentie.

Un des secteurs les plus disputés entre la famille, l'Église, l'association et l'État est certainement le soin (le *care*) des plus faibles : les malades, les enfants, les personnes âgées. En France, le partage des responsabilités s'est traduites par des lois fondatrices : reconnaissance de l'association, séparation de l'Église et de l'État, éviction des congrégations religieuses des hôpitaux et de l'école, interrogation sur qui devait les remplacer, compétition entre l'associationnisme et la croissance du service public d'État. La Reconstruction de 1945 a vu l'institutionnalisation d'un compromis complexe, où l'État confiait à l'association et à la mutuelle la mise en œuvre de ses politiques sociales, tout en assurant, par un accord tripartite avec les syndicats et le patronat, les aspects strictement redistributifs. L'associationnisme se trouva donc satellisé par l'État. Les quelques secteurs coopératifs qui auraient survécu aux tourments de la première partie du 20^{ème} siècle se virent progressivement normalisés dans un statut d'entreprises un peu particulières.

² Cette destruction de l'État providence fut plus précoce dans les pays du Tiers monde qui avaient suivi le modèle de substitution aux importations latino-américain. Dans le pays musulmans (la Turquie après Atatürk, l'Égypte après Nasser, etc.), les militant islamistes « savaient faire » pour prendre le relais de l'action sociale, et ainsi ont conquis rapidement une large assise populaire. En Amérique Latine, l'Église ne savait plus faire, et l'associationnisme populaire prit le relais. Mais quand les coopératives sociales durent affronter, dans l'Argentine du début des années 2000, la tâche d'assurer la survie d'un peuple entier dans les décombres de l'économie, ils furent contraints d'appeler à la rescousse une Église pourtant particulièrement réactionnaire.

Avec la crise du fordisme cependant, et le dégageant concomitant de l'État, l'associationnisme repris du poil de la bête sous un aspect tantôt créatif (les petites coopératives de professionnels qualifiés), tantôt orienté vers la survie (les entreprises d'insertion..). Dans tout ce bouillonnement, marqué par une rivalité un peu pesante entre l'associationnisme établi (celui des grandes mutuelles, des grandes associations de gestion de la politique sociale d'une part, et les jeunes pousses de l'économie alternative et autonome), se cristallisa à la fin des années 1990 une sorte de mariage de raison : l'économie sociale et solidaire³. « Social » désigne ici une certaine forme d'organisation de l'économie, en unités régies par deux principes : « une personne une voix » à la direction, et la lucrativité limitée (l'essentiel des excédents d'exploitation, s'il y en a, doit être accumulé dans le même but social). « Solidaire » est un adjectif rajouté pour désigner l'orientation, le but de l'activité : le service de la communauté.

En France comme au Québec ou en Argentine, la « jeune économie solidaire » pouvait compter sur un certain soutien institutionnel, voire financier, du puissant mouvement mutualiste et des associations ayant pignons sur rue depuis un siècle, lesquelles pouvaient se targuer de l'esprit « solidaire et militant » de la première pour justifier le statut particulier (et notamment fiscal) qu'elles avaient héritées de leur lointaine jeunesse.

Quelle est en effet la justification des subventions ou dégrèvements fiscaux dont bénéficient, dans de nombreux pays, les organismes économiques de type associatif ou coopératif ? Il n'y a pas grande justification à invoquer leur fonctionnement interne. Que le gouvernance d'une entreprise soit charismatique, paternaliste, démocratique ou bureaucratique intéresse au plus haut point le bien-être de ses salariés, et il peut être légitime d'utiliser l'instrument fiscal pour encourager les entreprises à adopter la meilleure organisation possible pour les personnes qui vont passer entre leurs murs une bonne partie de leur vie. Toutefois, l'outil réglementaire et le partage des expériences sont beaucoup plus adaptés pour assurer la transition vers une économie industrielles, fondée sur la mobilisation négociée du savoir-faire de travailleurs qualifiés.

En revanche, dès que l'activité d'une entreprise est « solidaire », elles satisfait de

³ Sur l'histoire et les principes de l'économie sociale et solidaire et sur le moyens de le développer, voir mon rapport à la ministre de la Solidarité, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment ?*, Coédition La découverte-La documentation française, Paris, 2001.

besoins qui ne sont pas restreints aux usagers ou clients individuels capables de les payer. Par exemple : l'insertion professionnelle des chômeurs profite à tous les employeurs potentiels du pays. Écrire des pièces de théâtre ou de musique et les répéter n'intéresse pas que les spectateurs prêts à payer des places lors des premières représentations, mais ceux qui pourront également jouer ces pièces, ou y assister sur des places publiques. Le travail pour la communauté produit un « halo sociétal » qui ne peut être rémunéré par de purs échanges marchands. Il est donc logique et socialement justifié que la collectivité qui bénéficie de ces services (en plus des usagers particuliers) rémunère l'association qui les fournit à ses membres⁴. Cette rémunération peut prendre la forme d'avantages fiscaux, de subventions, de marchés publics, etc.

Or, un champ de la vie sociale, prendre soin des corps affaiblis, est appelé un développement inéluctable, dû au vieillissement de la population. Vieillesse qui est lui-même le résultat de l'individuation. La baisse de la natalité, et les conquêtes de la médecine, mais aussi les conquêtes sociales qui ont réduit la charge du travail après 65 ans puis après 60 ans ont permis un bond en avant de l'espérance de vie qui n'est pas compensé par un surcroît de population jeune (sauf par le biais de l'immigration). Et cette population de plus en plus âgée développe une soif particulière non seulement de soins corporels mais de soins intellectuels, activités de loisirs, activités culturelles... Même si l'entreprise cherche à écremer les secteurs les plus lucratifs de cette demande de soins physiques ou culturels, il est extrêmement probable que seul un associationnisme revigoré pourra répondre à l'avenir à ce double défi de l'isolement et le vieillissement. S'occuper des corps et des âmes n'est en effet une tâche ni pour l'administration, ni pour les activités marchandes gouvernées par le profit. Si l'on veut répondre à des demandes de telle nature, il y faut des personnes actives mêlant un véritable souci de l'autre à la besogne concrète dont elles se sont chargées : une combinaison qui ne peut être régulé que par ce que Karl Polanyi (encore lui) appelait la *réciprocité*. La réciprocité, principe le plus ancien de la société humaine (celui de la famille), n'est ni la redistribution par une agence centrale (l'État), ni l'échange

⁴ C'est exactement l'inverse des activités polluantes, qui sont « remboursées » par les émetteurs à la communauté par des écotaxes.

marchand entre producteurs indifférents les uns aux autres. C'est le principe : « Je fais cela pour toi, parce que je compte que lorsque j'en aurais besoin d'autres le feront pour moi. »

L'économie sociale et solidaire est donc appelée à jouer un rôle permanent et non pas d'insertion dans une économie marchande, un rôle croissant et non pas résiduel dans le modèle de développement futur. A ces domaines d'origine (le souci de l'autre, le *care* et la culture), elle adjoint déjà le souci des biens communs et en particulier de l'environnement. Rien n'exclut qu'elle puisse rejoindre les ambitions initiales du mouvement coopératif du XIXe siècle : la prise en charge des services publics locaux (tels l'éclairage, les transports...) et, pourquoi pas, à une plus large échelle. Les critiques souvent formulées au service public géré technocratiquement pourraient être contournées par des formes nouvelles associant à leur direction les salariés, les usagers, les bailleurs de fonds et peut-être les bénévoles. Perspective autrement intéressante que la renationalisation pure et simple de ce que le libéral-productiviste avait privatisé : personne ne souhaite revenir à ces États dans l'État qu'étaient les grandes entreprises technocratiques nationalisées des années 1960, comme les grands réseaux de transport et d'énergie et même les banques. L'économie sociale et solidaire offre des modèles. Elle pose aussi des problèmes : bureaucratisation de ses élites, favoritisme entre associés... Mais entre les solutions qu'elle apporte à des maux criants et les inévitables effets pervers qu'elle développera et qu'il faudra apprendre à maîtriser, le bilan s'imposera comme largement positif.